

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-736 décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 \$ pour de la réfection de pavage

Ce règlement a pour objet de réaliser divers travaux de réfection de pavage, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2024 et effectués sous la responsabilité du Service de l'ingénierie.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 avril 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe